



# Tranquillité Performances Sécurité



Vous venez d'acquérir une pompe à chaleur AIRMAT et nous vous en remercions.

En tant qu'utilisateur d'une pompe à chaleur, vous avez désormais de nouvelles obligations.



## Vos obligations

(Selon le code de l'environnement en vigueur)

**Faire réaliser la mise en service** par une entreprise possédant une attestation de capacité légale, pour manipuler les fluides frigorigènes.

**Faire contrôler chaque année, le circuit frigorifique** de votre système de pompe à chaleur, par une entreprise possédant une attestation de capacité légale, pour manipuler les fluides frigorigènes.

**Conserver les fiches d'intervention** concernant votre machine, et ce pendant 5 ans.

## AIRMAT SERVICES

vous propose trois possibilités de contrats pour assurer votre bien-être, et le bon fonctionnement de votre machine :

**1** Contrat tranquillité

**2** Contrat performances

**3** Contrat sécurité

# Contrat 1

## Contrat tranquillité



**20€**  
TTC\* par mois

### AIRMAT SERVICES

vous assure :



**Un contrat pour une durée unique de 5 ans à compter de la mise en service par AIRMAT SERVICES.** A l'issue de cette période, nous vous proposerons un contrat "Performances".



**Un contrôle d'étanchéité** des circuits frigorifiques de la machine AIRMAT et **le complément de charge si nécessaire.**

- **Un diagnostic électronique approfondi** de bon fonctionnement de l'ensemble.
- **La vérification des connexions** hydrauliques et électriques (unités intérieure et extérieure).
- **Le nettoyage** complet de l'unité extérieure.
- **Le rappel des explications** des fonctions utilisateurs.



**La garantie totale** main d'œuvre et déplacements pendant la durée du contrat en cas de panne (sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'intervention extérieure ou mauvaise utilisation de l'appareil).



**2 ans de garantie pièces supplémentaires** aux 3 ans de garantie pièces constructeur (soit au total 5 ans maximum).

\*Tarif calculé sur la base d'une TVA à 19,6% ou 17,64 € TTC/mois avec une TVA à 5,5% selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, demandez votre "Contrat tranquillité"

**au 05 58 89 19 00**



Consultez nos conditions générales de vente et les détails de l'offre sur le contrat "tranquillité"

# Contrat 2

## Contrat performances



**15€**  
TTC\* par mois

### AIRMAT SERVICES

vous assure :



**Un contrat de 1 an**  
(renouvelable par reconduction tacite).



**Un contrôle d'étanchéité** des circuits frigorifiques de la machine AIRMAT.

- **Un diagnostic électronique approfondi** de bon fonctionnement de l'ensemble.
- **La vérification des connexions** hydrauliques et électriques (unités intérieure et extérieure).
- **Le nettoyage** complet de l'unité extérieure.
- **Le rappel des explications** des fonctions utilisateurs.



**La garantie totale** main d'œuvre et déplacements pendant la durée du contrat en cas de panne, venant s'ajouter éventuellement à la garantie sur les pièces accordée par le constructeur pendant les 3 premières années suivant la première mise en service (sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'intervention extérieure ou mauvaise utilisation de l'appareil).

\*Tarif calculé sur la base d'une TVA à 19,6% ou 13,23 € TTC/mois avec une TVA à 5,5% selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, demandez votre "Contrat performances"  
**au 05 58 89 19 00**



Consultez nos conditions générales de vente et les détails de l'offre sur le contrat "performances"

# Contrat 3

## Contrat sécurité



**120€**  
TTC\* par an

### AIRMAT SERVICES

vous assure :

- Un contrat de 1 an**  
(renouvelable par reconduction tacite).
- Un contrôle d'étanchéité**  
des circuits frigorifiques de la machine AIRMAT.
- Un diagnostic électronique approfondi**  
de bon fonctionnement de l'ensemble.
- La remise d'une fiche d'intervention**  
(à conserver obligatoirement 5 ans).

\*Tarif calculé sur la base d'une TVA à 19,6% ou 105,85 € TTC/an avec une TVA à 5,5% selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, demandez votre "Contrat sécurité"  
**au 05 58 89 19 00**

Consultez nos conditions générales de vente et les détails de l'offre sur le contrat "sécurité"



### Pour nous contacter

Tél. (33)5 58 89 19 00

Fax (33)5 58 89 45 11

Mail : [airmat.services@airmat-europe.com](mailto:airmat.services@airmat-europe.com)



# ■ CONTRATS D'ENTRETIEN

## Contrats d'entretien

	1 Contrat tranquillité	2 Contrat performances	3 Contrat sécurité
Un contrôle d'étanchéité des circuits frigorifiques	✓	✓	✓
Un diagnostic électronique approfondi	✓	✓	✓
La remise d'une fiche d'intervention	✓	✓	✓
Complément de charge si nécessaire	✓	✓	
La vérification des connexions hydrauliques et électriques	✓	✓	
Le nettoyage complet du groupe extérieur	✓	✓	
Le rappel des explications des fonctions utilisateurs	✓	✓	
Garantie totale main d'œuvre et déplacements	✓	✓	
2 ans de garantie pièces supplémentaires aux 3 ans constructeur	✓		
Durée du contrat	<b>5 ANS**</b>	<b>1 AN</b>	<b>1 AN</b>
Tarif du contrat* (calculé sur la base de TVA à 19,6%)	<b>20€ TTC*</b> par mois	<b>15€ TTC*</b> par mois	<b>120€ TTC*</b> par an

\*Calculé sur la base de TVA à 19,6%

\*\* Dans le cadre d'un contrat souscrit avec Airmat Services et dans les 3 mois qui suivent la mise en service